Raport

sur une dispute litteraire conservant une gangrene epidemique

323520

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. N.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE 4

La dispute de M. Boucher et de M. Chastanet, l'un medecin et l'autre Chirur. a Lille, fait naitre l'idée de deux geographes, dont l'un fait la description d'un pays qu'il n'a pas vû, et dont l'autre n'en parle que d'aprés la carte qu'il a levée sur les lieux.

M. B. ne decrit que d'aprés autrui la maladie dont il est question dans une note inserée dans le second tome de nos memoires. Il convient qu'il n'a pas vu cette maladie; et qu'il ne s'est pas trouvé a portée d'examiner par lui meme les faits qui devroient constater ce qu'il dit dans la note. Par la notre examen se reduit a peu de choses quand a ce que ce docteur fait avancer a M. Pyalour Chirurgien dont il ne raporte aucun titre original.

On voit dans un memoire qui a été lû a l'academie, l'interet qu'il prend a cette dispute, il s'en occupe du mieux qu'il peut, quil que fort trop prevenu d'une superiorité d'etat, ou ideale ou mal entendue. L'academie ne doit que cette remarque a des expressions peu menagées, d'ailleurs tres inutiles pour prouver une preeminence que les Chirurgiens contre les quels il ecrit ne lui accordent pas.

Quoy qu'il en soit, il se sert du temoignage de M. Pyalour pour introduire en Chirurgie un point de pratique des plus importants, et sur lequel porte principalement le memoire de son adversaire.

Ce M. Pyalour selon la note et selon son memoire, ayant fait sans succés dans les progrés de la gangrene, plusieurs amputations de membres sphacelés, prit le parti d'attendre que cette maladie fut bornée par une ligne qui separat le mort du vif, et pour lors toutes les amputations que ce Chirurgien fit lui reussirent, meme d'un des cuisses. Il resulte donc selon M. B. de cette allegation, que M. Pyalour eut raison d'attendre que la gangrene fut bornée; aprobation qui mene a presenter cette conduite, comme la plus conforme aux regles de la bonne pratique.

M. Ch. n'a pas vû sans etonnement que M. B. ait hasardé une telle doctrine dans des memoires dont la celebrité est universellement reconnue. Il raporte contre elles ce qu'il

ARC 21 d. 1 n° 6

a vu, cequil a fait, et cequi en a resulté. Il ne cache pas dans son memoire l'avantage quil croit avoir par ces raisons, sur le docteur qui ne peut lui en opposer d'egales. ses reflexions vont plus loin, il combat sa doctrine. Cette entreprise lui ad'abord parue temeraire, Le titre de medecin associé de l'academie, en auroit imposé a son zele, s'il n'eut pensé que nous jugeons les ouvrages qui nous sont commis, sans distinction de qualité. Enhardi par cette confiance, il annonce ainsi la distribution de son memoire.

« Je feray voir ensuite dit il que j'ay reussi a moderer les progrès de la gangrene, en la « traitant avant quelle eut commencé a se deposer. J'ay meme reussi a l'eteindre totallement « avant le depot. Je donneray ensuite la note de M. B. Je la combatray par la raison, par « mon experience, et par celle des Chirurgiens qui m'ont precedé. Quelques doutes ou reflexions « sur les pretendus succès de M. Lyaloux annoncés par M. B. termineront ce memoire.

M. Ch. comme on voit ne se munit pas legerement en lisse, il s'arme de mieux quil peut, de tout ce quil croit capable de fortifier son opinion, il la rechausse de principes, de reflexions, et d'observations assorties. La matiere de la gangrene naturellement obscure par elle meme, s'eclaircit dans ses mains.

Il n'est pas partout contraire au sentiment de M. B. il est de son avis lors que ce docteur, dit, quon ne doit pas recourir a l'amputation d'un membre ou une gangrene critique se sera deposée a moins que la gangrene ne soit totallement bornée. Il trouve cette restriction trop resserrée, et en effet M. B. auroit du lui donner une partie de l'etendue dont elle susceptible. mais au reste cette remarque pourra lui servir d'avertissement dans la dissertation quil ~~le docteur~~ medite sur cette matiere. M. Cha. en lui accordant cette assertion eut voulu quil l'apliquat au succès des efforts que la nature fait dans les maladies aigues, ou elle semble vouloir accabler une partie pour sauver le reste.

Il trouve que dans plusieurs autres cas, c'est user de trop ou de trop peu, d'attendre que la gangrene s'arrette d'elle meme. Il redoute l'inaction qui resulte de la securité du docteur; il conclut, qu'elle n'est pas Chirurgique, parce quil faudroit pour quelle le fut, que toutes les gangrenes se bornassent dans des endroits favorables a l'amputation, cequi n'est pas a beaucoup près.

Cette inaction dans l'incertitude que la gangrene se borne ou ne se borne ~~paroit~~, paroit a M. Chas. un vice qui limite trop les ressources de l'art. c'est selon lui courir les risques d'etre ~~[illegible]~~ trompé ~~qui peut trop [illegible] [illegible] a ce hasard~~ en mettant ainsi l'evenement au hasard. C'est cequi a souvent engagé ce praticien a avoir recours a des incisions plus ou moins profondes. c'est comme disent les geometres employer

une moyenne proportionelle entre deux extremes, qui mene plus surement a l'amputation ou qui fait qu'on s'en dispense.

Cette ressource dont le docteur ne parle pas a determiné son antagoniste a en faire un sujet important de discution. Il n'en fait usage, que lors que la vie n'est pas absolument atteinte dans la partie gangrenée, et il s'en sert pour deux raisons essentielles l'une pour degorger les vaisseaux, l'autre pour ouvrir des voyes aux remedes, afin qu'ils puissent penetrer et ensuite ranimer la chaleur naturelle presque absorbée. Cet habilement ramener la discution du coté de l'experience. Il raporte a ce sujet trois observations dont les succès prouvent que les incisions ont eté d'autant plus efficaces qu'il a eté dispensé de faire l'amputation.

Ce chirurgien ne traite pas legerement une matiere que la diversité des cas rend tres etendue, il ne la traite pas non plus avec des allegations gratuites, ordinaire ressource de ceux qui n'ont pas assés d'experience. Il veut conformement a la sienne, que l'on respecte les parties sur les quelles le vice gangreneux se depose, tant que la maladie dont ce vice est la suite subsiste, ce que l'on connoit par la perseverance des accidens de la maladie primitive. Le pivot sur lequel roule principallement la pratique de M. Ch. est de faire suppurer la partie gangrenée. Celui qui fait jouer la theorie de M. B. est de ne rien hasarder avant l'amputation, qu'il ~~regarde~~ avoit comme inevitable.

M. Ch. ne propose pas une doctrine nouvelle, elle est de tous les tems; il nous en previent en citant des auteurs des siecles les plus reculés, hyppocrates, Celsius et Thucydides, qui, tous ont regardé certains depots gangreneux comme des terminaisons heureuses, et aux quelles il ne faut toucher chirurgiquement que lors que les maladies dont ces depots sont la suite ont cessés. cet auteur ne neglige pas l'erudition, quant elle lui est utile.

Ne perdant M. B. de vüe il lui fait une question pressante. Le depot dit il peut etre fait sans qu'il paroisse encore de vestige de la ligne qui separe le mort du vif. Il demande si dans ce cas, il faut attendre que cette ligne se manifeste? n'est il pas a craindre continue t'il, que le sphacelle se pourrisse et devienne contagieux? c'est une question mal exprimée, en ce que le sphacelle est toujours accompagné de pourriture, a la difference de la gangrene simple, et que elle n'est pas contagieuse par elle meme. Mais quoy qu'il en soit, il n'est pas moins important de scavoir si l'inaction de M. B. est le meilleur des partis qu'on peut prendre? Pour moy dit notre auteur, je suis tres persuadé qu'il n'y auroit aucun danger d'essayer a

l'amputation après le depot de l'humeur morbifique, et il y en auroit encore moins d'avoir recours ades incisions lors que la gangrene n'est pas a son dernier terme. Il ne s'en tient pas ailleurs dans cette affirmation modute il prouve par des observations qu'on peut prendre l'un et l'autre parti avec plus de sureté que d'attendre que la gangrene soit bornée

Nous aurions pu pousser plus loin l'extrait d'un memoire tres interessant par son objet, et nous l'aurions crû necessaire, si l'academie n'avoit encore la memoire remplie de sa lecture. On y a vû que son auteur peutetre trop prevenu de l'avantage que l'experience donne dans nos disputes, a quelque fois poussé trop loin, la critique que la bonté de sa cause auroit dû moderer.

On a lieu de juger que quelque motif particulier, a pû l'engager a repandre quelques gouttes de fiel, que, si elles ne deparent son memoire a un certain point meritent du moins que les commissaires ne les aprouvent pas. c'est le seul defaut dont nous croyons devoir faire mention, regardant d'ailleurs le memoire comme meritant d'etre employé dans les memoires de l'academie a Paris ce 14 may 1755

Bagieu

Ruffelz